

55 000 CHÔMEURS EXCLUS

« Une véritable bombe atomique sociale »

Au 1^{er} janvier 2015, quelque 55 000 personnes seront exclues du chômage.

À l'approche de l'échéance, et des élections, des voix s'élèvent pour réclamer le retrait de cette mesure « anti-sociale » et la fin de la chasse aux chômeurs « profiteurs et potentiellement fraudeurs ». D'autant qu'elle touche une population déjà fragilisée.

Tandis que syndicats, mouvements féministes et CPAS tempêtent et se préparent au pire, une étude de l'UCL démonte les clichés sur ceux qui « ne veulent pas travailler ».

**MANIFESTATIONS.**

Elles appellent au retrait pur et simple de cette mesure.

En 2012, le gouvernement fédéral réduisait à trois ans le droit aux allocations d'insertion versées aux personnes dont l'expérience professionnelle est insuffisante pour ouvrir des droits au chômage. À l'issue de cette période intermédiaire, les personnes n'ayant pas trouvé d'emploi seront exclues.

PEU IMPORTE LE CHIFFRE

Selon une étude de la FGTB wallonne, la mesure concerne 55 000 chômeurs, dont 32 000 en Wallonie. « Une véritable bombe atomique sociale » commente son secrétaire général, Thierry Bodson. « Non, pas 55 000 mais 27 000 chômeurs exclus de leurs droits » relativisait, en février dernier, la ministre de l'Emploi, Monica De Coninck, défendant la nouvelle politique d'insertion de l'ONEM. Peu importe le chiffre, c'est « une catastrophe », répond Suzanne Huygens, coordinatrice du Relais Social de Charleroi. Se défendant de faire de la politique – « Ce n'est pas le rôle du Relais, qui doit être rassembleur » – elle pointe tout de même la mesure et le lot de précarisés qu'elle entraînera avec elle. « Je viens de recevoir une mère de famille célibataire, complètement paniquée, qui va perdre son complément, 200 €, parce qu'elle travaille depuis trop longtemps à 4/5^e temps, explique, Corinne, assistante sociale dans un petit CPAS. Le truc, c'est qu'elle est dans un domaine où, pour des raisons de flexibilité, il n'y a pas d'emploi à temps-plein. Elle a un CDI, et, pourtant, le contrôleur lui a suggéré de démissionner et de trouver « autre chose ». Dans la conjoncture actuelle, c'est purement criminel ! », s'indigne-t-elle, en précisant que ce cas est loin d'être isolé.

CPAS REFUGE

Car, inévitablement, une grande majorité des personnes exclues se tourneront vers les CPAS. Ceux-ci tirent la sonnette d'alarme. Si tous les Wallons isolés et chefs de ménage exclus demandent le Revenu d'Intégration Sociale, cela coûtera plus de 203 millions d'euros. Une fois la subvention fédérale retirée, il restera plus de 80 millions d'euros à charge des CPAS wallons ! Les communes les plus précarisées connaîtront évidemment la plus forte hausse de demandes d'aide.

Or, depuis 2004, les communes subissent déjà de plein fouet les conséquences des exclusions entraînées par les contrôles dits « de disponibilité ».

Face à la crainte des Centres d'action sociale, la ministre de l'Emploi a rappelé que le projet du fédéral était accompagné de compensations financières. Mais les CPAS dénoncent leur caractère dérisoire. « En 2014, ils recevront environ 4 millions d'euros, mais ils doivent faire face à une augmentation de leurs dépenses de l'ordre de 54 millions. C'est une aumône ! », s'indigne Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur. D'autant que ces 54 mil-

Parmi les premières « victimes » de ce système, on retrouve les jeunes, mais aussi les femmes.

lions « ne tiennent pas compte de l'augmentation du nombre de jeunes à la suite de l'allongement du stage d'insertion ni des demandeurs d'emploi qui vont arriver dans les mois à venir ».

FEMMES, TRAVAILLEUSES, PAUVRES ET EXCLUES

Parmi les premières « victimes » de ce système, on retrouve les jeunes, mais aussi les femmes. Selon le service d'études de la FGTB, 25% de tous les futurs exclus sont en réalité des femmes cheffes de ménages, c'est-à-dire qui ont une famille à charge. Plusieurs milliers de femmes seules avec enfants vont donc se retrouver obligées de recourir à l'aide sociale via le CPAS.

La Plate-forme féministe socio-économique, qui réunit une vingtaine de structures dont Vie féminine, les Femmes Prévoyantes Socialistes et la Marche Mondiale des Femmes, appelle au retrait pur et simple de cette mesure.

« Ces allocations d'insertion ne sont pas synonymes de générosité. Elles sont le pendant d'un accès au chômage sur base de l'emploi qui est parmi les plus exigeants des pays de l'OCDE. Dans un contexte de flexibilisation croissante de l'emploi (temps partiels, contrats à durée déterminée, intérim, titres-services...), de nombreuses personnes dont une majorité écrasante de femmes n'accèdent jamais au chômage sur base du travail. »

La plate-forme rappelle en outre qu'un certain nombre de travailleurs à temps-

partiel (là encore essentiellement des femmes) bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus risquent de perdre cette dernière.

FAIRE BOUGER LES GENS ?

Le nœud du problème est sans doute là. Présentée comme une mesure qui va « activer » les travailleurs sans emploi, elle touche en réalité de nombreux travailleurs précaires. « Seule une minorité de ces exclus n'ont jamais travaillé, explique Thierry Bodson. En fait, ce sont tous ceux qui n'ont pas travaillé au moins 12 mois à temps-plein sur 18, ou 18 mois sur 27, en fonction de leur âge. Cela concerne donc tous ceux qui multiplient les petites périodes d'intérim, puis retombent ensuite à l'allocation d'insertion. Même chose pour des temps partiels. »

Pour le secrétaire général, « dans les faits, l'exclusion du chômage va concerner une très faible minorité de gens n'ayant jamais travaillé ».

Cette mesure présente une vision cliché – le fameux « un chômeur sur deux qui reste dans son fauteuil » – dénoncé par les syndicats et les mouvements sociaux donc, mais aussi par une étude universitaire. Deux chercheurs de l'UCL ont ainsi étudié les statistiques de l'ONEM de 2004 à 2013. Ils confirment qu'il est impossible de conclure que « un chômeur sur deux ne cherche pas activement de l'emploi » en Belgique. En mettant en perspective, « le nombre de chômeurs évalués négativement par l'ONEM par rapport à l'ensemble des chômeurs indemnisés en Belgique », leur étude conclut qu'en 2013, par mois, « à peine un chômeur indemnisé sur cent voyait ses efforts de recherche jugés insuffisants par l'ONEM ». On est donc très loin du chiffre d'un chômeur sur deux ! Et travailleurs sociaux, mouvements associatifs et syndicats s'entendent pour prédire que cette chasse au chômeur fantôme risque d'être sanglante.

Pour l'heure, les chercheurs rappellent que « Depuis 2008, le nombre annuel d'exclusions pour motif de recherche d'emploi insuffisante est stabilisé sous les 3 000 unités annuelles. »

Annelise DETOURNAY